

ANNEXE A

Justificatif de l'expérience professionnelle (contrat de travail)

- Joindre un certificat de travail employeur et des bulletins de salaire totalisant les 14 semaines ou 448 heures obligatoires.

La structure employeur:

Nom :

Adresse :

N° d'immatriculation de l'entreprise :

Représenté(e) par (nom) :

Fonction :

Atteste employer ou avoir employé la personne désignée ci-dessous :

Nom de naissance : Nom d'usage (ou d'épouse)

Prénom : Date de naissance :

Adresse : Code Postal – Ville :

du au

Soit une durée effective totale de : jours

Soit : heures

Pour réaliser les activités suivantes :

-
-
-
-
-

- Auprès d'un public d'enfants : de moins de 3 ans
- Auprès d'un public d'enfants de 3 à 6 ans

Fait à, le

Signature et cachet de la structure employeur.

Pour l'épreuve EP1 document àagrafer aux fiches techniques A et B accompagné du certificat de travail et des bulletins de salaire.

? Pour les postes occupés au sein d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

? Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans est agréé :
Date de l'agrément :

Et

? Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Ou

? Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.